



Belgium
partner in development



BUSINESS PARTNERSHIP FACILITY – ENTERPRISES FOR SDGS

CRITÈRES DE SÉLECTION

Octobre 2021

Comme spécifié dans le règlement de l'appel à projets, la sélection des projets sera réalisée en 2 étapes (présélection conjointe de la DGD et de la FRB puis sélection des projets bénéficiant d'un subside par un jury indépendant).

Toutes les candidatures éligibles sont évaluées selon les critères suivants :

1. Gestion de projet

- Efficiences : la relation entre les frais généraux (overheads) et le budget global du projet seront pris en compte afin de calculer son efficacité. Les projets qui présentent des frais de gestion prohibitifs ne seront pas retenus.
- Expérience et capacités du bénéficiaire : le bénéficiaire devra pouvoir démontrer par l'intermédiaire d'un business plan simplifié, qu'il possède les moyens et les ressources (humaines et financières) de mettre en œuvre le projet.

2. Viabilité économique

- Autonomie économique : les projets doivent montrer comment ils deviendront financièrement indépendants, sans dons ou subventions futurs.
- Additionalité : il doit être montré le rôle de catalyseur du BPF qui, en fournissant un subside limité en montant et en durée, est additionnel à la mobilisation de capitaux, à la diminution d'un risque qu'un investisseur privé ne voudrait pas seul assumer. Par ailleurs, le principe de déliement de l'aide, tel qu'inscrit dans la loi belge sur la coopération, sera toujours vérifié.
- Innovation, reproductibilité et évolutivité : la priorité sera donnée aux initiatives innovantes. La dimension innovante du projet est appréciée soit au niveau du produit (caractéristiques, fonctionnalités et performances des offres de produits/services), soit au niveau du processus (la façon dont les produits sont fabriqués ou livrés, par ex. fabrication, distribution et support de produits et services). Les initiatives doivent pouvoir être répliquées dans le temps.



Belgium
partner in development



- Impact sur la filière ou le marché : les initiatives subsidiées doivent créer un changement clair et durable par rapport au fonctionnement actuel. Les acteurs impliqués auront augmenté leurs capacités (*scaling-up*) à l'issue du projet subsidié, y compris pour accéder à des financements extérieurs si nécessaire.

3. Impact social et environmental

- Effets sur le développement : l'expertise et les moyens financiers apportés par le secteur privé dans le cadre de partenariats apportent des changements qui contribuent à un ou des objectifs de développement durable (ODD).
- Synergie et complémentarité avec d'autres acteurs : les projets qui feront preuve de complémentarités et de synergies avec d'autres initiatives existantes, avec des acteurs et des partenaires de la coopération belge, seront particulièrement valorisés.
- Thèmes prioritaires
 - o Climat, environnement et biodiversité
 - o Genre et entrepreneuriat féminin
 - o Travail décent et protection sociale